

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux mai, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	20
Pouvoirs	8
Votants	28

Présents :

Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIFE, Michèle PRIEUR, Jacques DI MARCO, Paola CORREIA, Carole OUVRARD, Guillaume REJMENT, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Claire MAURANGES, Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Françoise DODDI-POUYET a donné pouvoir à Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Sylvain HAMARD a donné pouvoir à Catherine REYT, Martine TEILLOUT a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Hélène COLELLA a donné pouvoir à Michèle PRIEUR, Sandrine PISANI-VETTRAINO a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Nathanaël VETTRAINO a donné pouvoir à Ugo CAPOCCI, Peggy PERROCHON a donné pouvoir à Philippe BABY, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Pascal PICARD

Absent(s) excusé(s) :

Nathalie LALLIER

Secrétaire de séance : Alexandre MIRANDA

DELIBERATION N° DEL_2023_026

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Fouad IDHAMMOU, Maire-Adjoint en charge des Finances et des Systèmes d'Information, expose,

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le compte administratif s'accompagne d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin

de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition a été réaffirmée par l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015 relatif à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il lui est présenté dans le rapport annexé à la délibération.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur Fouad IDHAMMOU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération n° 2022-002 du 14 février 2022 portant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022,

VU la délibération n° 2022-013 du 04 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022,

VU la délibération n° 2022-058 du 12 décembre 2022 approuvant la décision modificative n°1 de 2022,

VU la délibération n° 2023-022 du 03 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023,

VU la délibération n°2023-00 du 22 mai 2023 approuvant le compte de gestion 2022 transmis par le comptable public,

VU l'avis de la commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 16 mai 2023,

CONSIDÉRANT que Madame le Maire a quitté la séance au moment du vote du compte administratif,

CONSIDÉRANT que Madame Michèle PRIEUR, a été désignée Présidente de la séance par le Conseil Municipal pour le vote du compte administratif,

Après avoir délibéré par :

23 voix pour

5 abstention(s) :

Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Peggy PERROCHON, Stéphanie JANKIEWICZ, Philippe BABY

DÉSIGNE Madame Michèle PRIEUR en tant que présidente de séance en l'absence de Madame le Maire qui s'est retirée lors du vote.

ADOPTE le Compte Administratif du budget principal de la ville, exercice 2022 :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	2 329 944,98	3 095 043,73	24 674 964,84	28 117 141,61	27 004 909,82	31 212 185,34
Clôture 2021		2 761 888,79		4 502 553,21		7 264 442,00
Totaux (I)	2 329 944,98	5 856 932,52	24 674 964,84	32 619 694,82	27 004 909,82	38 476 627,34
Résultat de l'exercice		3 526 987,54		7 944 729,98		11 471 717,52
Restes à réaliser (II)	8 535 727,56	16 500,00			8 519 227,56	
Totaux (I+II)	10 865 672,54	5 873 432,52	24 674 964,84	32 619 694,82	35 540 637,38	38 493 127,34
Solde définitif	4 992 240,02			7 944 729,98		2 952 489,96

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25.05.2023 S²LO

ID : 091-219104791-20230522-DEL_2023_026-DE

**Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,**

Signé électroniquement par :
Nathalie LALLIER
Date de signature : 23/05/2023
Qualité : Maire